



Conseillers en exercice	45
Présents	34
Nombre de pouvoirs	10
Votants	44



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 155A

Attribution de subvention aux Restos du Cœur pour 2022

Séance du 15 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quinze décembre à 19h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle polyvalente de Vallière, au nombre de 34, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 8 décembre 2022.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

MOINE Michel ; COLLET-DUFAYS Céline ; HAYEZ Marie-Françoise ; ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DETOLLE Alain ; NICOUX Renée (départ à 21H20 avant le vote du point 18) ; ROULET Alain ; LABARRE Jacqueline ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; BILLEGA Nicole ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Pierrette ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude ; BERTIN Valérie et TOURNIER Jacques

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy à LEGROS Pierrette ; HAGENBACH Nadine à MOINE Michel ; DUCOURTIOUX Stéphane à ROUGIER Bernard ; ROGER Thierry à COLLET-DUFAYS Céline ; BOUQUET Benjamin à BAUCULAT Annick ; DUGAUD Isabelle à HAYEZ Marie-Françoise ; DURAND Serge à BIALOUX Claude ; TERNAT Didier à PRIOURET Denis ; FOURNET Marie-Hélène à ROULET Alain ; SAINTRAPT Alex à BERTIN Valérie ;

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : LABOURIER Dominique

Rappel du contexte

L'association Les Restos du Cœur de la Creuse a transféré en septembre 2022 son centre de distribution dans les locaux de l'ancien restaurant collectif du Foyer des Jeunes Travailleurs d'Aubusson, 14 rue des Fusillés. Ce centre précédemment installé à Chabassières (HLM) pendant 11 ans, accueillait près de 143 bénéficiaires dont 87 sur la Communauté de communes en 2021.

Ce transfert va permettre ainsi d'améliorer l'accueil des bénéficiaires (espace de 230 m² de plain-pied), de respecter les normes de sécurité en matière de bâtiment et de mobilité des bénévoles et bénéficiaires, de faciliter l'approvisionnement notamment en installant du matériel nécessaire à la distribution, et de

développer les activités favorisant l'intégration sociale des bénéficiaires. On y trouvera l'espace de distribution des colis alimentaires, le vestiaire, un coin-café, les bureaux de l'association, ainsi qu'un espace de stockage pour les denrées alimentaires.

A ce titre, l'association a sollicité une participation de la Communauté de communes sur les investissements relatifs à ce transfert, notamment pour l'achat de mobilier et les travaux d'aménagement intérieur (cloisonnement, rafraichissement des vestiaires et/ou rayonnage/stockage).

Objet de la demande

Il est proposé au Conseil communautaire d'accorder une subvention de 2000 € au titre de l'exercice 2022.

Conséquences financières

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget principal à l'article 65748, hors subventions Culture et Sports.

Le Conseil communautaire après avoir délibéré décide :

- **D'ATTRIBUER** à l'association « Les Restos du Cœur » la somme de 2 000 € au titre de l'exercice 2022,
- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer tout document utile à la mise en œuvre de cette décision.

CONTRE : 0

POUR : 44

ABSTENTION : 0

Adopté à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré le 15 décembre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

21 DEC. 2022

PUBLIEE le

Valérie BERTIN,

Présidente

